



© AdobeStock/Tyler Olson

Livret d'accueil

GROUP
E · DE ·
SANTÉ
CLINI
FUTUR



Centres de dialyse de Mayotte





Sommaire

Bienvenue	2
Bienvenue au Groupe de Santé CLINIFUTUR	2
Bienvenue aux centres de dialyse MAYDIA	3
Présentation et missions	4
Nos centres de dialyse	4
Notre site internet	5
Les commissions	6
Formalités Administratives	8
Votre admission	8
Les formalités de sortie	8
La couverture sociale	8
Les frais de transport	9
Les vacances	9
Le secrétariat	9
Votre prise en charge	10
Présentation de l'équipe	10
Horaires de prise en charge	11
Vos prestations hôtelières	12
Vos séances d'hémodialyse	13
Règles de vie en centre	14
Les droits des personnes hospitalisées	14
Règles de vie	16
Les chartes	19
Informations utiles	21

Bienvenue

dans un établissement du Groupe de Santé CLINIFUTUR

*L'activité des établissements place le Groupe de Santé CLINIFUTUR parmi les **10 premiers groupes d'hospitalisation privés français**, ce qui en fait un acteur majeur de santé publique au sein de l'Océan Indien. Par ailleurs, CLINIFUTUR fait partie du **Groupe Coopératif Santé Cité (GCSC)** qui regroupe des établissements indépendants.*

CLINIFUTUR rassemble de nombreuses disciplines obstétricales, médicales, chirurgicales et de soins de suite et réadaptation et des centres de dialyse.

La santé doit être prise en charge par des professionnels qui évoluent à la pointe des technologies modernes pour offrir des soins de qualité, dans le respect de la sécurité.

C'est dans cette démarche professionnelle rigoureuse et performante que le Docteur Michel DELEFLIE a associé, au sein du Groupe de Santé CLINIFUTUR, plusieurs établissements :

 Clinique Sainte-Clotilde

 Centre de rééducation
Sainte-Clotilde

 Clinique Jeanne d'Arc - Les Orchidées

 S O D I A Société de dialyse

 Clinique Saint-Vincent

 M A Y D I A Centres de dialyse

 Clinique Saint-Joseph

 Clinique Sainte-Geneviève

 Clinique de la Paix

 Clinique Sainte-Isabelle

Bienvenue

aux centres de dialyse MAYDIA

Chers patients,

Votre état de santé vous amène à recourir aux services des centres d'hémodialyse SODIA/MAYDIA. Fort de notre expérience nous savons que cette nouvelle étape est souvent génératrice d'interrogations. Sachez que la Direction, le personnel soignant, hôtelier et administratif sont mobilisés autour de vous et à votre disposition pour que ce moment important dans votre vie soit une étape réussie.



Ce livret est rédigé à votre intention. Il vous apportera toutes les informations et conseils qui faciliteront vos démarches lors de votre séjour. Si vous avez besoin d'explications ou d'informations complémentaires, n'hésitez pas à interroger les soignants, en particulier le cadre de santé du centre dans lequel vous êtes suivi.

*Nous nous engageons à vous garantir des soins d'**excellence** dans un environnement de **qualité** avec une **exigence** d'accueil et d'attention sans cesse renouvelée ! Pour nous aider dans notre démarche n'hésitez pas à nous faire part de vos observations, suggestions et critiques dans le cahier de doléance mis à votre disposition.*

Nous vous remercions encore pour votre confiance.

Jeanne LOYHER
Directrice des Sociétés de dialyse
Maydia CLINIFUTUR



PRÉSENTATION ET MISSIONS



■ NOS CENTRES DE DIALYSE

La société de dialyse met à votre disposition trois centres sur Mayotte :

- **Centre de dialyse MAYDIA NORD MAMOUDZOU** situé sur le site du CHM de Mamoudzou.
- **Centre de dialyse MAYDIA SUD M'RAMADOUDOU** situé à proximité du dispensaire de M'Ramadoudou.
- **Centre de dialyse MAYDIA NORD KAWENI** situé sur le centre Kinga de Kaweni.

Nos centres prennent en charge les patients en insuffisance rénale terminale selon les modalités suivantes :

- autodialyse assistée,
- UDM,
- centre lourd.

■ NOS HORAIRES D'OUVERTURE



**MAYDIA NORD
MAMOUDZOU**

De 6H à 22H30
Du lundi au samedi

**MAYDIA SUD
M'RAMADOUDOU**

De 6H à 17H
Du lundi au samedi

**MAYDIA NORD
KAWENI**

De 6H à 17H
Du lundi au samedi

NOTRE SITE INTERNET



www.clinifutur-dialyse.com



■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ *la vie nous inspire*



MAYDIA - Dialyse Mayotte

Etablissement de santé privé, certifié par la Haute Autorité de Santé
Activité de Dialyse et de Néphrologie

Actualités

3 Avril 2020 : Covid-19 les gestes barrières...

En savoir plus...

Présentation

Qualité

Les équipes MAYDIA



MAYDIA

Nos centres

Espace Patient

Dialyse et Vacances

Nous rejoindre

Contact

SODIA

Présentation

Pionnier dans le domaine de la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique, le Centre de Dialyse de Mayotte, appelé MAYDIA, est une structure privée, installée au Centre Hospitalier de Mayotte (CHM) depuis le 18 Janvier 2012 dans la zone du grand Mamoudzou de Mayotte.

MAYDIA a pour objectif de répondre à ce besoin par la technique de l'hémodialyse, mise en oeuvre dans le cadre d'une unité d'auto-dialyse assistée. La collectivité de Mayotte ne disposant pas de moyens de traitement de l'insuffisance rénale chronique, le Centre de Dialyse MAYDIA permet ainsi aux patients de bénéficier d'une prise en charge.

Les spécialités du Centre de Dialyse de Mayotte :

- Hémodialyse
- Néphrologie

Quelques dates clés :

- En 2012, l'ouverture du 1er Centre de Dialyse à Mamoudzou (Nord)
- En 2014, la Dialyse de Mayotte a été certifiée V2010 par la Haute Autorité de Santé (HAS)
- En 2015, l'ouverture d'un 2nd Centre de Dialyse à M'Ramadoudou (Sud)
- En 2018 certification V14 par l'ARS
- EN 2019, l'ouverture d'un 3ème centre à Kawéni (Nord)



Les commissions

**Droits des usagers
de la santé**

■ COMMISSION DES USAGERS (CDU)

La CDU est chargée de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches ainsi que de la prise en charge.

La liste des membres de la CDU est disponible au chapitre « informations utiles » de votre livret.

Vous disposez de nombreux moyens pour vous aider à trouver une solution aux éventuels problèmes que vous aurez pu rencontrer lors de vos séances :

- Une rencontre avec les cadres de soins,
- Le questionnaire de satisfaction,
- Le registre des réclamations et plaintes.

■ COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA DOULEUR (CLUD)

“Toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée...”
Article L.1110-5 du code de la santé publique.

Vous avez mal, parlez-en. N'hésitez pas à **exprimer votre douleur.** En l'évoquant, vous aiderez les médecins à mieux vous soulager.



■ QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

Le Groupe de Santé CLINFUTUR et la Société de Dialyse initient, pilotent et soutiennent une politique qualité qui s'appuie sur une gestion de la qualité et de prévention des risques.

Certifié par la Haute Autorité de Santé, notre établissement poursuit son objectif d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Les résultats des procédures d'évaluation de la qualité des soins sont visibles dans les différents centres sur les panneaux d'affichage à votre attention.



■ LE COMITÉ DE VIGILANCE ET VEILLE SANITAIRE

Il a pour objectif la détection d'évènement de santé indésirable dans les plus brefs délais.

Parmi les vigilances, on retrouve entre autres, la matériovigilance ou la gestion des risques.



■ L'ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE D'HYGIÈNE (EOH)

L'établissement est doté d'un comité de lutte chargé de prévenir les infections nosocomiales, d'engager des actions et de les évaluer périodiquement.

Un programme annuel est décidé, évalué et transmis aux autorités sanitaires.



FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

■ VOTRE ADMISSION



Votre admission est faite lors de la première séance de dialyse au secrétariat du centre où vous serez pris en charge.

Nous comptons sur votre collaboration pour nous fournir les documents suivants en cours de validité :

- Votre carte d'identité ou passeport ou titre de séjour.
- Votre attestation de carte vitale ou votre prise en charge au titre de la couverture maladie universelle.
- Votre carte d'adhérent à une mutuelle.

■ LES FORMALITÉS DE SORTIE

Après votre séance de dialyse pas de formalité de sortie ni de démarche à accomplir, vous rentrez à votre domicile ou lieu de résidence.

■ LA COUVERTURE SOCIALE

Si vous êtes affiliés, les soins et les traitements liés à l'insuffisance rénale chronique sont pris en charge à 100%. Les frais de traitement sont directement facturés par le centre à votre caisse après que vous ayez donné votre accord signé.



■ LES FRAIS DE TRANSPORT

Si vous êtes affiliés, votre transport sera pris en charge, en totalité, par la caisse primaire d'assurance maladie. Il se fera en taxi, VSL ou ambulance sur prescription médicale en fonction de votre état de santé. Vous avez libre choix de votre transporteur.

■ LES VACANCES

L'hémodialyse est tout à fait compatible avec les vacances. Vos traitements peuvent se poursuivre dans un centre proche de votre lieu de vacances. Votre dossier sera transmis au centre de votre choix. Un accord de votre caisse de sécurité sociale est indispensable pour tout séjour à l'étranger.

■ LE SECRÉTARIAT

Les secrétaires médicales sont à votre disposition pour toutes les formalités administratives :

SECRÉTARIAT GENERAL :

Du Lundi au Jeudi de 7H45 à 15H45

Le Vendredi de 7H45 à 12H30

Tél. : 0269 62 83 00



VOTRE PRISE EN CHARGE

■ PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE



Pour votre prise en charge dans les centres de dialyse, une équipe pluridisciplinaire de professionnels à votre écoute, vous accueille et vous accompagne durant vos séances.

Elle comprend :

- **Les médecins néphrologues**, à temps plein, assurant la responsabilité médicale des services et un suivi individualisé et continu des patients.
- **Les encadrants** : Un responsable ou référent par centre.
- **L'équipe soignante** :
 - Les infirmiers diplômés d'état.
 - Les aides-soignants.
 - Le correspondant hygiène.
 - L'infirmière référente Douleur et Éducation thérapeutique personnalisée.
- **L'équipe technique** : Biomédical, maintenance et agents.
- **L'équipe paramédicale** : (sur demande auprès des équipes de soin)
 - Un psychologue.
 - Un assistant sociale.
 - Une diététicienne.



■ HORAIRES DE PRISE EN CHARGE

Le schéma classique de la prise en charge de la dialyse comporte 3 séances hebdomadaires se déroulant :

Lundi, Mercredi, Vendredi

OU

Mardi, Jeudi et Samedi

De manière exceptionnelle, ce rythme pourra être modifié, uniquement sous stricte responsabilité médicale.

Selon le centre, deux à trois « plages horaires » vous seront proposées en fonction de l'éloignement de votre domicile du centre et des possibilités techniques. Les plages horaires qui vous seront attribuées devront être respectées sauf circonstances exceptionnelles.



Ces plages horaires sont les suivantes :

6h00, 11h30

OU

6h00, 11h30 et 17h00

Les accès dans les unités sont prévus à heures fixes.

Le choix de vos horaires et de vos jours de dialyse se fera avec le surveillant en fonction de la possibilité du service.

En cas d'impossibilité d'assister à votre séance ou de retard, merci d'avertir le service au plus tôt en appelant la salle de soins de votre centre de référence. Pour toute demande particulière entraînant la modification momentanée ou définitive des horaires de vos séances, n'hésitez pas à en parler à l'équipe de soin, qui s'efforcera de satisfaire au mieux votre requête.

■ VOS PRESTATIONS HÔTELIÈRES

Pour votre confort, nous mettons à votre disposition :

■ Des lits ou fauteuils à position réglable



■ Des téléviseurs écran plat avec casque audio



■ Un système de climatisation



■ Des vestiaires



■ VOTRE ALIMENTATION

L'insuffisance rénale chronique nécessite une bonne connaissance des besoins alimentaires et des éventuelles restrictions.

Une diététicienne spécialisée pourra sur demande vous accompagner et vous conseiller sur le régime alimentaire qui vous conviendra le mieux. Vos collations seront adaptées à votre état de santé.

L'établissement dispose d'une instance propre à l'alimentation et nutrition animée par la diététicienne: le CLAN.



■ VOS SÉANCES D'HÉMODIALYSE

■ Installation

Le moment venu, le personnel d'hémodialyse vous invitera à entrer dans l'unité de soin et participera à votre pesée, qui est un élément essentiel pour la programmation de votre dialyse. Lors de chaque séance, il est important de signaler à l'équipe médicale tout problème ou évènement survenu depuis votre dernière dialyse.

Lors de vos séances de dialyse, une tenue vestimentaire confortable est conseillée, avec des manches amples, non serrées. Pour la précision de votre pesée, il est important que vous portiez des vêtements similaires d'un jour à l'autre.



■ Consultation de néphrologie

Une consultation externe de néphrologie fonctionne du lundi au vendredi sur rendez-vous.

Une visite médicale est assurée par le médecin néphrologue :

- pendant la séance de dialyse pour les modalités UDM et centre lourd,
- une fois par mois pour la modalité d'autodialyse assistée.

Vous pouvez également prendre rendez-vous pour une consultation médicale en dehors de vos séances. Le médecin pourra rencontrer votre famille sur rendez-vous. Ne changez pas vos habitudes, le jour du rendez-vous (repas, traitements). Pensez à emmener les documents demandés.

RÈGLES DE VIE EN CENTRE

Les droits des personnes hospitalisées

■ VOTRE DOSSIER MÉDICAL



■ Tenue et accès à votre dossier (Lois du 17 juillet 1978 et du 04 mars 2002)

Les informations relatives au traitement, aux soins et aux examens sont rassemblées dans un dossier personnalisé, en partie informatisé et dont le contenu est couvert par le secret médical. Le dossier est conservé par l'établissement selon la réglementation en vigueur.

■ Demande de dossier

Vous pouvez à tout moment demander à prendre connaissance de votre dossier médical, il vous suffit d'en faire la demande écrite auprès de la direction de votre centre de dialyse. Vous pouvez soit consulter votre dossier sur place, soit en recevoir une copie par courrier. Dans ce cas, les frais de copie et d'envoi vous seront facturés.

En cas de décès vos ayants droit, s'ils ont pour cela des motifs légitimes et si vous n'avez pas exprimé d'opposition, peuvent également avoir accès à votre dossier, selon les mêmes modalités.



■ INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Sauf opposition de votre part, certains renseignements vous concernant, recueillis au cours de votre consultation ou de votre hospitalisation, pourront faire l'objet d'un enregistrement informatique réservé exclusivement à la gestion de toutes les données administratives et médicales ainsi qu'à l'établissement de statistiques (article L710-6 du code de la santé publique). Il vous est possible d'accéder à vos informations et de les rectifier.

■ LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée « directives anticipées » afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie, prévoyant ainsi l'hypothèse où elle ne serait pas, à ce moment-là, en capacité d'exprimer sa volonté.



■ LA PERSONNE DE CONFIANCE

En application de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, il vous est possible de désigner une personne de confiance (parent, ami, médecin traitant), librement choisie par vous et en qui vous avez toute confiance. Celle-ci vous accompagne tout au long des soins et des décisions à prendre pendant votre séjour. Cette désignation se fait par écrit, elle est révocable à tout moment. La personne de confiance peut être différente de la personne à prévenir.



Règles de vie

En tant que patient d'un centre de MAYDIA, vous vous engagez à respecter les règles de vie suivantes :



■ RESPECT DES REGLES D'ORGANISATION INTERNE DU CENTRE

Les horaires des séances sont fixes, il vous est demandé d'en respecter les horaires. En cas de retard ou d'empêchement exceptionnel, vous devez informer le personnel de votre absence le plus tôt possible afin de respecter la tranquillité et le travail de tous. L'accès à la salle de dialyse se fait sur invitation d'un membre du personnel, pour la sécurité du patient et le respect des procédures de soins. Dans les salles de dialyse, il n'y a pas de place réservée. L'équipe soignante décide des places en fonction de plusieurs paramètres (côté fistule, KT, état de santé...). Un schéma habituel est mis en place mais peut-être changé selon ces paramètres.



■ TRANQUILLITE ET RESPECT DU VOISINAGE

La disposition des postes de dialyse conforme à la législation, permet une surveillance continue des séances de dialyse. Elle se traduit par conséquence d'une proximité entre les patients. Pour une prise en charge optimale et dans de bonnes conditions, il est primordial que les échanges doivent rester brefs et discrets.



■ CONSEILS ET INFORMATIONS PRODIGUES PAR LE SOIGNANT

Durant la prise en charge, des informations et des conseils seront donnés par les professionnels. Vous devez vous conformer aux prescriptions et aux recommandations d'ordre médical et diététique.



■ ACCES SALLES DE SOINS

Les centres de dialyse sont des structures sanitaires autorisées par l'ARS. Les locaux sont privés et mis à la disposition des malades pour effectuer leur traitement. En aucun cas ils ne sont ouverts au public.

L'accès des locaux est interdit à toute personne étrangère à MAYDIA. Les personnes autorisées à y accéder doivent être identifiées. La visite de vos proches n'est pas autorisée durant les séances de dialyse. Il est interdit aux transporteurs d'accéder aux salles de soins à l'exception de l'accompagnement des patients non autonomes.

■ HYGIENE



Afin de prévenir tout risque d'infection, nous vous demandons de bien vouloir respecter des règles élémentaires en matière d'hygiène. L'hygiène de base comporte le lavage des mains à l'eau et au savon doux en entrant dans la salle de soins quel que soit votre accès vasculaire. Egalement le lavage du bras porteur de la fistule lorsque vous pouvez le faire vous même sinon un soignant vous aidera. Cette étape est indispensable avant toute manipulation de matériel et avant le branchement de votre accès vasculaire. En cas de doute, n'hésitez pas à signaler aux équipes soignantes ou à votre médecin les symptômes ou manifestations anormales. Il vous est également demandé d'avoir une hygiène corporelle correcte à l'arrivée dans le centre de dialyse. Des douches sont mises à votre disposition dans les vestiaires patients si nécessaire. Respect de l'environnement du centre, pas de déchets par terre ni de pansement.



■ RESPECT DU MATERIEL / EFFETS PERSONNELS

Les installations mises à la disposition des malades doivent être respectées par tous les utilisateurs. Lors des séances, du matériel vous est confié, il est de votre devoir d'en prendre soin. Des vestiaires sont mis à votre disposition avec des casiers afin d'y déposer vos effets personnels avant la séance. Aucun sac ne sera accepté en salle. Nous vous conseillons de ne pas amener d'objets de valeur lors de vos séances, MAYDIA ne peut être tenue responsable en cas de perte, vol ou dégradation.

■ TÉLÉPHONES PORTABLES



L'usage du téléphone portable est permis uniquement en cas d'urgence. Il doit être également sur son mode silencieux tout au long de la séance.



■ COMPORTEMENT

Les relations entre le personnel soignant et les patients sont basées sur la politesse, la courtoisie, la confiance et le respect. Le personnel vous assure une écoute de qualité mais le respect se doit d'être réciproque. Toute agression physique ou verbale envers le personnel est passible de poursuites judiciaires (art. 433-3 et 222-8 du code pénal). Même en cas de difficulté, le dialogue doit toujours être privilégié, dans le calme et la courtoisie. MAYDIA ne saurait être responsable du mauvais comportement des transporteurs, ni des malades et se réserve le droit de faire appel aux forces de police.



■ LES INTERDICTIONS

Conformément à la réglementation en vigueur et afin de prévenir les risques d'incendie, il est interdit de fumer dans les locaux y compris la cigarette électronique.



Toutes les dispositions réglementaires en matière de sécurité incendie doivent être respectées. Les consignes d'évacuation des locaux sont affichées dans les lieux communs. En toute situation, il est important de conserver son calme et de suivre les indications du personnel formé. Pour la sécurité de tous, l'introduction et la consommation de stupéfiants, la détention d'armes blanches, à feu, ou de toute autre matière dangereuse est également interdite. Les établissements de santé sont soumis à une réglementation sanitaire stricte et mettent en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité dans le but d'offrir aux usagers une alimentation saine et sans risque. Dans ce contexte et afin de limiter les risques issus d'aliments apportés de l'extérieur, il est interdit d'apporter des denrées alimentaires dans l'établissement.



■ LES CROYANCES

Les croyances des patients et usagers sont respectées mais leur expression doit rester dans le cadre de la sphère privée. Les convictions de chacun sont prises en considération, mais ces derniers ne peuvent récuser un professionnel de santé du fait de son sexe, ses croyances, ou son origine ethnique ou exiger une adaptation du fonctionnement des services.

Les chartes

■ CHARTE DU PATIENT HÉMODIALYSÉ

CHARTRE DE LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS INSUFFISANTS RENAUX CHRONIQUES

Cette chartre rédigée conjointement par la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP) et le Syndicat des néphrologues libéraux (SNL) a pour objectif de réaffirmer nos engagements relatifs à la prise en charge des patients insuffisants rénaux chroniques (IRC). Elle engage collectivement les établissements, équipes médicales et de soins sur la qualité des soins et l'accompagnement proposé aux patients, le tout étant sans reste à charge pour les Patients dans l'ensemble leur parcours de soins néphrologique.

<u>Optimiser les parcours de soin et de vie</u>	1	<u>Le dispositif d'annonce et d'information des patients</u>	2
<u>L'accès à la transplantation</u> L'établissement et l'équipe médicale s'engagent à promouvoir la transplantation comme traitement de première intention de l'insuffisance rénale terminale pour les patients qui peuvent en bénéficier	3	L'établissement et l'équipe médicale s'engagent à proposer à chaque patient, tout au long de son parcours un dispositif d'annonce et d'information. L'établissement et l'équipe médicale s'engagent à apporter aux patients une information complète, précoce et objective.	
<u>Qualité de la dialyse</u> (respect des recommandations de bonne pratiques et évaluations) L'établissement et l'équipe médicale s'engagent à respecter les recommandations de bonne pratiques, telles que définies dans les référentiels nationaux et internationaux	5	<u>Autonomie</u> L'établissement et l'équipe médicale s'engagent à favoriser l'autonomie du traitement des patients qu'ils prennent en charge.	4
<u>Relations soignés-soignants et bientraitance</u> L'établissement et l'équipe médicale s'engagent à promouvoir une culture de la bientraitance et la qualité de la relation soignant-soigné	7	<u>Durée, fréquence, technique et personnalisation de la dialyse</u> L'établissement s'engage à mettre à disposition de l'équipe médicale les moyens suffisants afin d'assurer la qualité du traitement	6
<u>Lutte contre la douleur</u> L'établissement s'engage à lutter contre la douleur des patients dialysés, conformément au contrat d'engagement contre la douleur.	9	<u>Satisfaction des patients</u> L'établissement s'engage à effectuer sur une base au moins annuelle une évaluation anonyme de la satisfaction des patients et d'en communiquer les résultats.	8
<u>Hygiène</u> L'établissement s'engage à assurer la propreté des locaux et de ses équipements, à respecter les procédures de lutte contre les infections nosocomiales et à former régulièrement ses équipes soignantes sur ce sujet	11	<u>Confort</u> L'établissement s'engage à veiller au confort des patients durant les séances de dialyse	10

■ CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE AGÉE EN SITUATION DE HANDICAP OU DE DÉPENDANCE

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

1. Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

2. Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

3. Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

4. Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

5. Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6. Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

7. Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

8. Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

9. Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

10. Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

11. Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12. La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

13. Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

14. L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

Ce document est disponible sur: social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/charte_2007_affiche-2.pdf

INFORMATIONS UTILES

**Vous trouverez annexées à ce livret
des informations complémentaires
à votre prise en charge.**

*Nous vous remercions d'avoir choisi
les centres de dialyse MAYDIA,
établissements du Groupe de Santé CLINIFUTUR.*

Membres de la commission des usagers

- Mme Jeanne LOYHER, Présidente
- Mme Sabine CERVEAUX, Présidente suppléante
- Mme Laetitia PAUS, Secrétaire
- Mme Lise RIVIERE, Médiateur non médical
- Dr Félicité ELOUNDOU, Médiateur médical
- Mr Mouhamadi Abdou MAMBO, Représentant des usagers titulaire
- Mme Houdayati MOGNE MALI, Représentante des usagers titulaire
- Mr Anbdallaha HOUDJATTE, Représentant des usagers suppléant
- Mr SOILIH Ali(TOUMBOU), Représentant des usagers suppléant

Si vous souhaitez joindre un membre du CDU, merci de contacter son secrétariat au **0269 62 83 00** ou par mail à secretariat.maydia@clinifutur.net

Associations benevoles

Club des familles des jeunes diabétiques de mayotte

- Mme Joëlle RASTAMI, Trésorière - 0639 69 10 55
- Mr Eddy Constantin, Conseiller technique - 0639 26 32 69
- Mme Céline BOULINEAU, Membre Actif - 0639 65 27 21

CISS Océan Indien : Tél. : 0692 40 03 96 - Mail : ciss.oceanindien@gmail.com

LE LIEN : Tél. : 01 46 99 04 45 - Mail : reseausante@hotmail.fr

Cultes

La liste et les coordonnées des représentants des divers cultes sont disponibles auprès de l'équipe soignante de même que les permanences des prêtres.

Procédure d'urgence



POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE :
Contactez le service d'urgence du CHM
au 02 69 62 81 00

Nos Coordonnées

G R O U P
E · D E ·
S A N T E
C L I N I
F U T U R



Clinique Sainte-Clotilde



Clinique Jeanne d'Arc - Les Orchidées



Clinique Saint-Vincent



Clinique Saint-Joseph



Clinique de la Paix



Centre de rééducation
Sainte-Clotilde



SODIA Société de dialyse



MAYDIA Centres de dialyse



Clinique Sainte-Geneviève



Clinique Sainte-Isabelle

MAYOTTE



KAWENI

MAYDIA NORD
KAWENI

MAMOUDZOU

MAYDIA NORD
MAMOUDZOU



MAYDIA NORD MAMOUDZOU

Route de l'hôpital - 97600 MAMOUDZOU

Secrétariat : 0269 62 83 00

Poste de soins : 0269 62 83 04 - Fax : 0269 62 83 01

Du Lundi au Samedi de 06h00 à 22h30

Le centre de dialyse NORD se situe dans le CHM de MAMOUDZOU.

L'accès au centre se fait par le parking Ambulance Dialyse. Les consultations de néphrologie et d'hémodialyse se déroulent dans le bureau médical du centre.



MAYDIA SUD M'RAMADOUDOU

Rue de la pharmacie - 97620 CHIRONGUI

Poste de soins : 0269 62 58 23

Du Lundi au Samedi de 06h00 à 17h00

Le centre de dialyse SUD se trouve à proximité du dispensaire de M'RAMADOUDOU.

Son entrée privative est située dans la rue de la pharmacie. Les consultations de néphrologie et d'hémodialyse se déroulent dans le bureau médical du centre.



MAYDIA NORD KAWENI

Centre Kinga bat C-90 route Nationale 1

97600 MAMOUDZOU

Téléphone : 0269 80 20 29

Du Lundi au Samedi de 6h00 à 17h00

Mail : direction.dialyse@clinifutur.net - Site internet : www.clinifutur-dialyse.com   

Version mise à jour : mars 2020

 la vie nous inspire